



UN/ISA COLLECTION

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

2068^e

SÉANCE : 15 MARS 1978

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2068)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte de la Zambie :	
Lettre, en date du 9 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12589)	1

16 p.

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2068^e SÉANCE

Tenue à New York le mercredi 15 mars 1978, à 15 h 30.

Président : M. Ivor RICHARD
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1068)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Plainte de la Zambie :

Lettre, en date du 9 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12589).

La séance est ouverte à 16 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte de la Zambie :

Lettre, en date du 9 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12589)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants du Botswana, de Cuba, de l'Egypte, de la Haute-Volta, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion.

2. Selon la pratique habituelle, et avec l'assentiment des membres du Conseil, je propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Mwale (Zambie) prend place à la table du Conseil et M. Tlou (Botswana), M. Alarcón (Cuba), M. Abdel Meguid (Egypte), M. Bamba (Haute-Volta), M. Lobo (Mozambique) et M. Salim (République-Unie de Tanzanie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va commencer maintenant l'examen de

la question inscrite son ordre du jour à la demande du Gouvernement zambien [S/12589]. Je voudrais également attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents S/12593, S/12594 et S/12595.

4. Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères de Zambie. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à faire sa déclaration.

5. M. MWALE (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais vous exprimer notre reconnaissance ainsi qu'à tous les membres du Conseil pour avoir bien voulu répondre à notre demande de convocation de la présente réunion afin d'examiner la dernière série d'actes d'agression perpétrés contre mon pays par le régime minoritaire raciste de Rhodésie du Sud. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession aux fonctions de président du Conseil pour le mois de mars. Il est heureux que cette question d'agression contre mon pays par les rebelles de votre colonie soit examinée par le Conseil sous la présidence de la puissance coloniale représentée en votre personne, vous qui connaissez à fond la question rhodésienne. Ma délégation se rappelle tout particulièrement la manière dont vous avez présidé la conférence de Genève sur la Rhodésie du Sud, conférence qui a pourtant échoué. Mon pays vous a également reçu ainsi que d'autres membres de l'équipe anglo-américaine au cours de vos navettes en Afrique australe.

6. Permettez-moi de dire toute la reconnaissance sincère du parti, du Gouvernement et du peuple de la République de Zambie au Secrétaire général, M. Waldheim, pour ses efforts inlassables et son profond dévouement à la cause d'une solution durable aux problèmes de l'Afrique australe.

7. Le Conseil de sécurité vient de terminer l'examen de la question de la Rhodésie du Sud, à la suite d'une demande du Groupe africain. La Zambie, comme d'autres Etats épris de liberté et de paix, est convaincue que la situation qui règne dans la colonie britannique rebelle de Rhodésie du Sud constitue une grave menace non seulement pour la paix et la sécurité de la région, mais encore pour la paix et la sécurité internationales.

8. La persistance du régime raciste illégal de Rhodésie du Sud, un régime fanatiquement résolu à maintenir un système injuste et irrationnel, est au cœur du problème rhodésien. Comme le Président de mon pays, M. Kenneth Kaunda, ne cesse de le répéter, tant que cette cause essentielle du problème n'aura pas été éliminée les perspectives d'éviter un conflit généralisé engloutissant toute la région s'éloignent irrévocablement. L'évolution regrettable

récente, illustrée par le prétendu accord de règlement interne, et les actes non provoqués et incessants d'agression perpétrés par le régime illégal contre le Botswana, le Mozambique et la Zambie précipitent l'holocauste au lieu de le retarder. C'est en raison de ce souci constant — avec ses conséquences trop effroyables pour les prévoir — que mon gouvernement a demandé une fois de plus une réunion urgente du Conseil pour examiner les actes récents d'agression prémédités et non provoqués commis contre mon pays par les forces du régime raciste illégal de Rhodésie du Sud.

9. Je voudrais maintenant parler plus précisément de l'acte barbare d'agression perpétré contre mon pays par les forces rebelles d'Ian Smith du 6 au 8 mars dernier.

10. On sait maintenant que l'ennemi a franchi la frontière zambienne avec 200 soldats de commandos, utilisant quelque 10 chasseurs et sept hélicoptères du type Chinook manufacturé aux Etats-Unis, qui peuvent transporter chacun jusqu'à 60 parachutistes armés.

11. Le jour de l'attaque, le 6 mars à 9 h 45, deux bombes ont été larguées sur Luangwa, dans le district de Feira, par deux avions à réaction volant à basse altitude. Nous pensons que cette attaque avait pour but de faire exploser les deux réservoirs d'eau, dont l'ennemi croyait à tort qu'ils contenaient de l'essence, pour détourner l'attention de nos troupes et de notre défense aérienne de la région de Kavalamanja, qui était la cible principale. En même temps, on entendait voler au-dessus de la région un groupe de chasseurs manifestement chargés de contrôler les routes qui auraient pu servir à amener des renforts.

12. A 10 heures, l'ennemi a attaqué Kavalamanja à l'aide de 10 avions qui ont bombardé la région et qui ont également protégé les parachutistes qui sautaient des hélicoptères. Les avions à réaction ont servi aussi à contrarier l'action de nos troupes au sol qui s'efforçaient d'intercepter les parachutistes rhodésiens rebelles à leur descente des hélicoptères. Quatre avions à réaction, un avion Beaver et trois hélicoptères ont été abattus grâce à l'action commune de notre défense aérienne et de nos forces au sol. On sait que huit avions ennemis au total ont été détruits par nos courageuses forces à l'intérieur du territoire, sur terre et sur l'eau. Les trois hélicoptères Chinook qui ont été détruits portaient des emblèmes hébreux.

13. Dans cette bataille, qui a duré 7 heures, 22 Zambiens sont morts et 19 ont été blessés. Deux sont encore portés disparus. Il faut dire toutefois que, du fait de cette agression gratuite, la plupart des habitants de la région se sont enfuis de leurs villages et se trouvent sans nourriture, sans abri et sans vêtements.

14. Les attaques offensives des rebelles rhodésiens par air et au sol se sont étendues sur une vaste région allant du pont de Luangwa jusqu'à Chiava, près du poste frontière de Chirundu. Nos vaillantes forces de sécurité ont maîtrisé la situation et repoussé les attaques montées par les forces rebelles, qui se sont vu infliger de nombreuses pertes. Il est manifeste que, dans cette attaque, Smith a commis son erreur la plus sanglante et a subi les pertes les plus lourdes en soldats et en avions qu'il ait jamais connues. Mais nous

savons que les rebelles et leurs alliés seront les derniers à le reconnaître, ainsi que le confirment les récentes dépêches de presse occidentales.

15. Il ressort des emblèmes que nous avons trouvés sur les avions militaires rebelles abattus par nos forces de sécurité, ainsi que des armes rhodésiennes capturées, que cette dernière attaque a été menée avec une aide de l'extérieur. Par exemple, mon gouvernement a la preuve que des troupes sud-africaines ont participé à l'invasion. Etant donné ces preuves, mon gouvernement a déjà demandé à certains gouvernements qui ont des ambassades à Lusaka de nous dire comment certaines de leurs armes ont pu se trouver dans les mains des forces rebelles rhodésiennes. Le Gouvernement de la République de Zambie, et j'en suis certain d'autres membres de la communauté internationale, serait heureux de recevoir ces renseignements car ils sont liés directement à la politique de sanctions obligatoires décrétée par l'Organisation des Nations Unies contre la colonie rebelle de Rhodésie du Sud. Ces renseignements nous aideraient aussi à déterminer la portée exacte de l'assistance militaire extérieure que reçoit le régime raciste illégal, ce qui serait utile en cas de conflagration généralisée dans notre région, à propos de laquelle mon pays a maintes fois réaffirmé sa préoccupation.

16. L'attaque du 6 mars n'était que la dernière d'une série d'offensives menées par les rebelles rhodésiens contre la Zambie. Par exemple, à la fin de l'an dernier, des chasseurs à réaction rhodésiens ont largué des bombes au napalm sur Luangwa, la région de la dernière invasion, entraînant quelques pertes dans notre personnel de défense militaire.

17. Les forces rhodésiennes rebelles et leurs alliés se sont livrés maintes fois à des attaques préméditées flagrantes contre la Zambie le long de sa frontière avec la Rhodésie du Sud. Ils ont constamment violé l'intégrité territoriale et l'espace aérien zambiens, ont constamment harcelé d'innocents villageois et se sont sans cesse livrés à des provocations contre nos troupes dans la région. Ils ont monté de vastes missions de reconnaissance aérienne le long de la Zambie pour repérer les cibles de leurs futurs raids. A de nombreuses occasions, les forces des régimes minoritaires ont débarqué sur le sol zambien des troupes qu'elles ont laissées sur place en vue de procéder à des relevés du territoire zambien, de préparer des embuscades et de poser des mines. La guerre des mines et le harcèlement des villageois dans les régions frontalières sont monnaie courante. Les troupes rebelles ont franchi la frontière et attaqué et détruit des villages le long de celle-ci sous prétexte qu'ils agissait de bases des combattants de la liberté. Des tirs sporadiques contre les positions zambiennes le long de la frontière ont lieu presque tous les jours.

18. Les rebelles rhodésiens ont aussi intensifié l'infiltration d'agents en Zambie et dans les mouvements de libération. Ces agents ennemis servent à rassembler des renseignements sur les activités des combattants de la liberté et des forces de défense zambiennes.

19. Tous ces actes de subversion, de provocation et d'agression dirigés contre mon pays et contre les autres Etats de première ligne ont pour but ultime de saper la

politique et l'économie de nos pays et de forcer nos gouvernements respectifs à abandonner le ferme soutien qu'ils accordent à la lutte juste et légitime de libération.

20. Le dernier acte d'agression de Smith, survenant en plein milieu des débats du Conseil de sécurité sur la Rhodésie du Sud, est l'avertissement que la situation dans ce pays se détériore au lieu de s'améliorer. Si tout allait bien en Rhodésie, Smith ne chercherait pas de boucs émissaires pour les problèmes qu'il a créés lui-même.

21. L'attaque massive contre la Zambie a été lancée quelques heures seulement après la signature du prétendu accord à Salisbury. Il est paradoxal qu'au lieu de célébrer la signature de cet accord frauduleux le régime raciste de Smith et ses cohortes aient pris le parti d'attaquer la Zambie innocente, tout en intensifiant les mesures de répression contre le malheureux peuple du Zimbabwe à l'intérieur du pays. Ces manoeuvres méprisables montrent que le régime minoritaire illégal n'a nullement l'intention d'abandonner le pouvoir et sa mainmise sur le Zimbabwe. Il est évident que la braderie constituée par le règlement interne vise à berner la communauté internationale et à faire accepter au moyen de paroles apaisantes les instruments de l'oppression des Noirs avec la complicité de quelques Zimbabwéens noirs fourvoyés. Ce prétendu règlement interne n'est en fait ni interne ni même un règlement.

22. Mon gouvernement est heureux de voir, Monsieur le Président, que le Conseil de sécurité, sous votre présidence, a fermement rejeté hier le règlement interne. La communauté internationale doit savoir qu'il existe un lien organique entre le prétendu règlement et les actes d'agression de Smith contre les pays africains voisins de première ligne. Est-ce par pure coïncidence que les forces de Smith ont lâché une attaque massive contre les camps de réfugiés du Mozambique juste à la veille des pourparlers sur le prétendu règlement interne ? Est-ce par pure coïncidence que les forces rhodésiennes ont lâchement attaqué le Botswana la veille de la réunion du Conseil de sécurité sur la Rhodésie du Sud ? Pourquoi Smith a-t-il attaqué la Zambie quelques heures seulement après avoir mijoté son prétendu règlement interne ? Nous concluons donc qu'il existe un lien organique entre les manoeuvres de Smith pour concocter un règlement interne et les actes d'agression gratuits perpétrés par son régime illégal contre les Etats de première ligne.

23. Je tiens à rappeler encore une fois que la Zambie a porté cette affaire devant le Conseil de sécurité non pas parce qu'elle attendait qu'on lui témoigne de la sympathie ou simplement pour le plaisir de se plaindre, mais pour que vous agissiez efficacement afin d'arracher les racines du problème. Nous ne sommes pas ici pour demander au Conseil de repousser l'agression. Nous ne sommes pas ici non plus parce que nous sommes effrayés par les forces de Smith : les forces armées zambiennes ont en effet déjà prouvé qu'elles étaient capables de repousser l'agression. Ce dont nous avons vraiment peur, c'est des conséquences inquiétantes des actes d'agression débridés commis à l'encontre de la paix et de la sécurité de cette région et du monde.

24. L'intention du régime de Smith est d'internationaliser le conflit d'Afrique australe. Le régime illégal cherche

délibérément à provoquer des situations susceptibles d'entraîner les Etats de première ligne et nos amis dans des affrontements directs avec la Rhodésie du Sud. Comment sommes-nous parvenus à cette conclusion ? Les réponses sont assez claires.

25. Premièrement, nous connaissons mieux que quiconque les régimes racistes blancs d'Afrique australe parce qu'ils sont nos voisins — non pas que nous les ayons choisis, mais simplement à cause d'un accident géographique.

26. Deuxièmement, Smith sait parfaitement que si les Etats de première ligne ripostent à l'agression rhodésienne les Zimbabwéens noirs seront les premiers à en supporter les conséquences. Voilà pourquoi il recrute actuellement un certain nombre d'Africains et les fait combattre au profit de son régime illégal et de ses collaborateurs.

27. Troisièmement, le chef rebelle Ian Smith veut créer les conditions propices à une participation plus directe de son allié principal, l'Afrique du Sud raciste — et plusieurs pays occidentaux sont malheureusement de son côté. Il pourrait alors invoquer des arguments idéologiques et racistes pour légitimer ses initiatives insensées.

28. Quatrièmement, les régimes racistes blancs d'Afrique australe pensent que si leurs systèmes ne parvenaient pas à se maintenir nous serions alors déterminés à plonger l'Afrique dans un épouvantable holocauste. La Zambie s'est souvent fait l'écho des paroles des patriotes zimbabwéens selon lesquelles la guerre qui se déroule à l'intérieur de la Rhodésie vise principalement la machine de guerre de Smith. La lutte armée vise donc à renverser l'horrible régime d'oppression et de domination.

29. Cinquièmement, Smith a attaqué la Zambie, le Mozambique et le Botswana car il cherche désespérément à apaiser les cosignataires du prétendu règlement interne en se faisant passer pour leur protecteur. Il a agi de la sorte pour mettre de son côté les coeurs timorés qui ne peuvent même plus compter sur leurs propres compatriotes. Est-ce là réellement une façon rationnelle de résoudre le problème du Zimbabwe ?

30. Sixièmement, le régime illégal désire prouver à ses protecteurs qu'il possède des instruments d'oppression puissants, alors que nous savons parfaitement que ce régime illégal ne durera plus longtemps et que si Smith se retrouvait seul il ne représenterait rien pour nous du point de vue militaire.

31. Septièmement, le régime raciste a attaqué la Zambie dans le but de nous intimider ainsi que d'autres Etats de première ligne qui continuent d'aider la lutte légitime actuellement menée en vue d'une transformation authentique de la Rhodésie en Zimbabwe. Mais la clique de Salisbury se leurre, car si elle n'est pas en mesure d'intimider les Zimbabwéens à l'intérieur et à l'extérieur de la Rhodésie du Sud, comment peut-elle s'imaginer pouvoir intimider les Zambiens et les autres peuples épris de liberté dans le monde ?

32. La Zambie se présente devant le Conseil de sécurité estimant que c'est à lui que revient la primeur de connaître

les faits lorsqu'une agression contre un Etat Membre constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons le devoir de prévenir la communauté internationale des dangers grandissants que font peser les actes agressifs des régimes racistes minoritaires en Afrique australe. Si la communauté internationale ne réagit pas efficacement pour stopper une situation qui se détériore rapidement dans notre région, le conflit risque de s'étendre et de s'aggraver. Nous estimons de plus que l'Organisation des Nations Unies a la capacité d'aider à la recherche de solutions constructives aux problèmes de la Rhodésie du Sud, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, et si l'Organisation mondiale, et le Conseil en particulier, décidait d'une autre ligne de conduite cela reviendrait à renoncer à sa mission sacrée.

33. Il ressort à l'évidence de ce que je viens de dire que, contrairement aux fausses nouvelles créées par des rumeurs tendancieuses qui ont été diffusées par certains organes de la presse occidentale, parmi lesquels des journaux anglais et américains, l'invasion récente et délibérée de mon pays par les forces rebelles rhodésiennes n'était pas dirigée contre les bases de guérilleros prétendument installés en Zambie; il ne s'agissait pas non plus d'une poursuite. Je déclare sans équivoque que, comme dans les cas précédents, la récente attaque constitue un acte prémédité d'agression et de violation de l'espace aérien, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Zambie. L'attaque était tout simplement dirigée contre la Zambie.

34. Les combattants de la liberté zimbabwéens combattent le régime illégal à l'intérieur de la Rhodésie du Sud. Smith, avec sa traditionnelle myopie, fait semblant de ne pas reconnaître la présence à l'intérieur du Zimbabwe des vaillants combattants de la liberté. La Zambie joue essentiellement un rôle de soutien dans la lutte armée en Rhodésie du Sud et sert de position arrière efficace pour le Front patriotique, conformément aux décisions prises par l'Organisation de l'unité africaine. Comme celui de Namibie et d'Afrique du Sud, le peuple du Zimbabwe doit se libérer lui-même.

35. Si Smith ne peut maîtriser la situation intérieure en Rhodésie et s'il ne peut résister plus longtemps aux attaques des forces nationalistes de plus en plus résolues, qu'il abandonne et qu'il se rende. Sinon, nous conjurons ses mentors — en particulier le Royaume-Uni, qui en est la Puissance administrante coloniale — de l'évincer ou de la dissuader de commettre des actes d'agression flagrants contre des pays comme le mien.

36. Je viens ainsi de vous donner une idée de l'envergure et de la nature des actes monstrueux perpétrés par les rebelles rhodésiens contre mon pays. Face à ces actes répétés d'attaques ignominieuses, la Zambie est demeurée forte et intraitable. A cet égard, je m'en voudrais de ne pas citer les nobles paroles de Son Excellence le président Kaunda, qui, dans une lettre adressée au Secrétaire général le 29 janvier 1975 [S/10877], disait ce qui suit :

“Le Gouvernement zambien a fait tout ce qui était en son pouvoir pour maintenir le maximum de calme et empêcher ainsi que la tension ne monte, mais le peuple zambien ne peut accepter que la situation se prolonge et que les forces rhodésiennes et sud-africaines violent notre

territoire, tuent et mutilent des innocents et détruisent nos biens.”

37. Il y a deux jours, le 13 mars, se référant spécifiquement à la dernière invasion armée commise par les forces rebelles rhodésiennes contre mon pays, le président Kaunda a déclaré :

“En tant que président, j'ai résisté aux pressions de la nation qui, devant l'agression continue des rebelles, souhaite que nous frappions en retour. J'ai résisté à ces pressions en raison des conséquences internationales qui en résulteraient entre l'Est et l'Ouest dans le cas d'une guerre généralisée entre la Zambie et la Rhodésie. Mais combien de temps pourrai-je, moi, président élu démocratiquement, résister aux pressions légitimes de mon peuple, qui veut que l'armée de l'air zambienne réponde à ces provocations : La Zambie est en mesure de frapper l'ennemi plus loin encore.”

38. Notre position demeure la même, mais pendant combien de temps pourrions-nous nous dominer ? Nous avons le droit de riposter, mis que nous sommes en position de légitime défense, quand notre intégrité territoriale elle-même est violée. Smith ne peut en aucune façon justifier ces attaques contre nous, même si celles-ci, comme le prétendent souvent les organes de propagande, sont des attaques préventives. La Zambie pourrait elle aussi se réserver le droit de lancer des attaques préventives contre la colonie rebelle britannique de Rhodésie du Sud en cas d'attaque imminente. De même, à supposer que Smith attaque certains objectifs en vertu de ce qu'on appelle le droit de poursuite, le président Kaunda a rappelé aux rebelles qu'ils n'ont pas le monopole de cette poursuite. Mais les Zambiens sont plus rationnels et plus réfléchis. Smith n'a peut-être pas de scrupules, mais nous avons l'obligation et la responsabilité morales d'éviter des actes ou un comportement insensés.

39. Nous lançons un appel aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, les deux puissances actuellement engagées dans la recherche d'un règlement négocié en Rhodésie du Sud, pour qu'ils fassent pression sur Smith et son régime illégal en vue d'éviter les conséquences d'une éventuelle riposte. Nous réitérons notre appel au Royaume-Uni pour qu'il évince immédiatement Smith et son régime illégal. C'est toujours là le coeur du problème pour nous qui voulons voir s'établir un véritable gouvernement de la majorité en Rhodésie. Après tout, le plan anglo-américain envisage le renversement de Smith ou, comme il le dit si courtoisement, son abandon du pouvoir à un certain moment.

40. Chacun sait combien la Zambie a souffert et combien elle a sacrifié dans ses efforts sincères en vue d'appliquer les décisions de l'Organisation des Nations Unies contre la Rhodésie du Sud depuis la déclaration unilatérale d'indépendance en 1965. Je n'entends pas remonter dans l'histoire et je me limiterai aux faits historiques qui peuvent nous aider à comprendre les tendances présentes et futures. Comme l'a fait remarquer un observateur très avisé : “Ceux qui ne tirent pas les leçons de l'histoire le font à leurs propres risques”.

41. Il est très regrettable que le régime raciste illégal de Rhodésie du Sud ait pu survivre au fil des ans et poursuivre

ses actes d'agression, grâce à l'appui, ouvert ou non, que certains Etats Membres continuent de lui accorder en violation flagrante des sanctions obligatoires de l'ONU. Le régime rebelle illégal ne serait rien sans l'appui qu'il reçoit de l'Afrique du Sud et de certains pays occidentaux qui ont des intérêts en Afrique australe.

42. Si le Royaume-Uni avait agi rapidement et résolument pour écraser la rébellion contre sa propre couronne il y a 13 ans, Smith n'aurait pas commis toutes ces atrocités. Mais, au lieu d'agir avec décision pendant toute cette période, les gouvernements britanniques successifs, travaillistes ou conservateurs, ont tergiversé et atermoyé à propos de la Rhodésie. Certes, les partis au pouvoir ont changé au fil des ans, comme ont changé les premiers ministres et les ministres des affaires étrangères, mais la façon d'envisager les choses est restée la même, tandis que le problème rhodésien continue de rendre perplexe la puissance coloniale. Doit-on attribuer l'échec du Royaume-Uni à l'impuissance ou à l'absence de volonté d'agir de façon résolue ?

43. La Zambie sait que le Royaume-Uni aurait pu changer la situation en Rhodésie du Sud s'il l'avait voulu. Nous savons tous que le Royaume-Uni est encore une puissance avec qui il faut compter aujourd'hui — en tout cas, assez forte pour renverser Smith. Donc, ce n'est pas une question de puissance militaire. D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps, le Royaume-Uni a agi promptement pour étouffer la prétendue rébellion d'Anguilla dans les Caraïbes et, pas plus tard que l'année dernière, celle des Bermudes. Mais, dans le cas de la Rhodésie du Sud, des considérations de couleur de peau et de parenté ont semblé l'emporter. Le Royaume-Uni n'a pas agi, malgré l'offre zambienne de 1965 d'utiliser le territoire zambien comme soutien logistique pour l'éviction des rebelles. Au contraire, le gouvernement travailliste d'alors a promis à Smith qu'il n'utiliserait pas la force pour mettre fin à la rébellion.

44. Le Royaume-Uni a manqué de volonté. Paradoxalement, même les dernières tentatives américaines en vue de venir à la rescousse de la puissance britannique n'ont pas donné les résultats souhaités. La puissance coloniale continue d'éluder les responsabilités qui sont les siennes en Rhodésie. Les Britanniques doivent se rappeler que ce sont eux qui ont colonisé la Rhodésie du Sud dans leur zèle en faveur de la grandeur impériale, cet archi-impérialiste capitaliste qu'était Cecil John Rhodes en tête. Que je sache, les Africains n'ont jamais invité les Britanniques à coloniser le pays qui s'appelle maintenant la Rhodésie du Sud. Après avoir exploité le Zimbabwe, les Britanniques doivent aujourd'hui au peuple du Zimbabwe et au monde de décoloniser la Rhodésie dans l'intérêt de la majorité.

45. Comme nous l'avons dit dans notre précédente déclaration, il ne faut pas permettre au Royaume-Uni d'abdiquer ses responsabilités en Rhodésie comme il l'a fait en Palestine et en Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité, tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et les alliés du Royaume-Uni doivent convaincre celui-ci de ne pas abandonner la Rhodésie. La puissance coloniale ayant refusé d'utiliser la force pour mater les rebelles, elle doit utiliser toutes les autres possibilités qui lui sont offertes. Nous rappelons à Whitehall que le régime de Smith est toujours illégal selon la définition internationale et doit être traité comme tel.

46. La Zambie et l'Afrique ont toujours été prêtes à coopérer avec le Royaume-Uni dans la recherche d'une solution pacifique au problème rhodésien. Cela a été vrai dès la déclaration unilatérale d'indépendance. L'année dernière encore, nous avons reçu de nombreuses délégations anglo-américaines pour la préparation de ce qu'on appelle maintenant les propositions anglo-américaines sur la Rhodésie. La Zambie continuera d'oeuvrer avec toutes les parties intéressées en faveur d'une solution au problème rhodésien.

47. On se souviendra que la Zambie n'a épargné aucun effort dans la recherche d'un règlement négocié en Rhodésie. Nous étions même prêts à parler au diable lui-même, si je puis employer ce mot. Nous avons discuté du problème directement avec Vorster et Smith, mais en vain. D'ailleurs, ce faisant, des détracteurs ont voulu mal interpréter et comprendre notre action. La Zambie, de bonne foi, a cru que des conversations avec Smith et Vorster pourraient donner des résultats et que le jeu en valait la chandelle. Mais, parallèlement à tous ces vains efforts, la Zambie est restée fidèle au concept de la lutte armée en tant que dernier recours.

48. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, il ne saurait y avoir de paix en Afrique australe tant que la majorité opprimée du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud n'aura pas obtenu son droit inaliénable à l'autodétermination et à une indépendance véritable. La responsabilité principale de cette noble tâche incombe, bien sûr, au peuple zimbabwéen lui-même et à la puissance coloniale, mais il est indispensable que la communauté internationale contribue à la réalisation rapide de ce but auquel nous aspirons tous.

49. Le Conseil de sécurité a jusqu'ici adopté plusieurs résolutions contre la Rhodésie du Sud. Des sanctions économiques obligatoires ont été décrétées en 1966, puis renforcées en 1968. Chaque fois, le Conseil a réaffirmé que la situation en Rhodésie du Sud constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales, de même que dans le cas de plaintes antérieures relatives à des actes d'agression de la Rhodésie contre des Etats de première ligne, y compris le mien, dont le Conseil était saisi. Et pourtant le conflit continue de s'aggraver au point d'avoir maintenant atteint des proportions dangereuses. Le moment n'est-il pas venu pour l'Organisation des Nations Unies d'envisager des mesures plus rigoureuses et plus coercitives ? A cet égard, la Zambie a toujours préconisé le renforcement des sanctions portant sur le pétrole contre la Rhodésie rebelle. Etant donné que le pétrole de la Rhodésie rebelle provient de l'Afrique du Sud raciste, la Zambie a également préconisé des sanctions contre l'Afrique du Sud elle-même en vertu du Chapitre VII de la Charte, et ce de toute urgence, car nous sommes réellement convaincus que si de telles mesures étaient prises l'appareil militaire du régime rebelle ne pourrait plus fonctionner. D'où l'importance vitale de sanctions portant sur le pétrole pour faire disparaître la cause profonde du problème de Rhodésie.

50. En outre, le Conseil de sécurité doit, bien entendu, censurer tout Etat Membre dont les déclarations impliqueraient ou signifieraient qu'il tient pour légitimes les actes du régime illégal qui sont contraires à la position de l'Organisa-

tion. Aucun Etat Membre ne devrait pouvoir impunément faire des déclarations qui indiqueraient qu'il approuve les actes d'agression commis par Smith contre tout Etat voisin sous prétexte que l'attaque a été qualifiée de "préventive". Toute attaque contre le territoire d'un autre Etat, quelle qu'en soit la raison, est un acte d'agression, et tout esprit raisonnable devra en convenir.

51. Nous voudrions aussi proposer que les Etats Membres, en exprimant leur solidarité, condamnent sans équivoque les attaques de Smith contre les Etats de première ligne. Toute autre attitude ne ferait qu'encourager Smith à de nouveaux actes téméraires, qui risqueraient de mener à une conflagration propre à enflammer toute la région de l'Afrique australe avec toutes les répercussions internationales dangereuses qui pourraient s'ensuivre.

52. Il faut augmenter de toute urgence l'aide matérielle aux Etats de première ligne qui ont durement pâti de la situation instable créée en Afrique australe par les actes téméraires des régimes minoritaires racistes de la région.

53. Je pense donc que cette réunion du Conseil de sécurité est très importante et très opportune. La décision qui sera adoptée à l'issue du débat sera peut-être déterminante en ce qu'elle évitera ou précipitera un holocauste que mon pays a toujours déclaré craindre profondément. Il y a dans l'histoire des exemples mémorables de catastrophes humaines déclenchées par les actes d'hommes désespérés comme Hitler et Mussolini et leurs contemporains, parmi lesquels se trouvent le rebelle Ian Smith et le raciste Balthazar Vorster. Nous nous devons d'agir pour empêcher le renouvellement de pareilles calamités, car c'est essentiellement pour qu'elles ne se produisent plus que les Nations Unies ont été créées.

54. Enfin, le moment me paraît bien choisi d'exprimer la sincère reconnaissance de mon gouvernement à tous les Etats qui ont condamné Smith pour ses actes incessants d'agression contre la Zambie. Je suis également reconnaissant aux gouvernements, au Bureau de coordination des pays non alignés, au secrétariat du Commonwealth et aux autres organisations qui ont envoyé des messages de solidarité et d'appui à la Zambie à la suite de la récente invasion de notre pays par la Rhodésie rebelle. Les Zambiens n'oublient pas que c'est dans le besoin qu'on connaît ses véritables amis.

55. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Haute-Volta, président du Groupe africain pour le mois de mars. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

56. **M. BAMBA** (Haute-Volta) : L'agression dont la Zambie a été victime pendant trois jours à partir du 6 mars, et dont le Ministre des affaires étrangères de Zambie vient de nous informer de manière si exhaustive en même temps qu'il replaçait cette agression dans son contexte, tout comme les attaques précédentes perpétrées contre ce même pays et d'autres Etats de première ligne, notamment le Mozambique et le Botswana, est la conséquence directe de la situation qui prévaut actuellement en Afrique australe du fait de l'existence même du régime illégal minoritaire et raciste qui règne par la terreur en Rhodésie du Sud, cette

même situation qui, il y a moins de 24 heures, faisait encore l'objet d'un débat du Conseil.

57. Si donc le Groupe africain, au nom duquel je m'adresse à cet auguste organe, tout en exprimant sa solidarité avec le peuple zambien, déplore, comme il l'a fait par le passé, la violation de l'intégrité territoriale de la république soeur de Zambie, les pertes immenses qu'elle a subies en matériel et en hommes et qui constituent pour le peuple zambien autant de sacrifices supplémentaires à consentir et autant d'entraves à ses efforts de développement, le Groupe africain, dis-je, reste convaincu que la seule et unique façon de préserver la sécurité et la paix des Etats de la région de l'Afrique australe consiste à mettre un terme à l'existence des régimes de Smith et de Vorster.

58. Il est désormais acquis dans l'esprit de tous les membres du Conseil que les combattants de la liberté sont déterminés à mener leur juste lutte jusqu'à la victoire finale, et les Etats africains en général — les Etats de première ligne en particulier — sont engagés à leurs côtés dans cette lutte. Il est donc clair que les mouvements nationalistes de libération reconnus comme tels par l'Organisation de l'unité trouveront dans tout pays africain le point d'appui et le soutien nécessaires à leur lutte.

59. Cela ne saurait justifier pour autant les attaques sauvages de la minorité raciste et rebelle de Rhodésie du Sud contre les populations civiles et innocentes de ces Etats. Dans le cas précis qui nous occupe, les forces d'oppression du régime rebelle de Smith n'ont même pas l'excuse du prétexte fabriqué du droit de poursuite. Il s'agit d'une agression préméditée faisant partie intégrante du sinistre plan conçu par Ian Smith et son triste allié Vorster pour déstabiliser davantage l'Afrique australe tout entière et internationaliser le conflit qu'ils ont eux-mêmes créé en exacerbant la situation. Cette agression n'est que la première phase de la réalisation des lugubres ambitions de Smith. En effet, l'on peut aisément prévoir sans gros risques de se tromper que demain les agressions se multiplieront contre d'autres Etats et seront d'une ampleur encore plus catastrophique, débouchant peut-être non seulement sur la violation de la souveraineté de ces Etats, mais sur une occupation éventuelle de leur territoire, car la doctrine et la philosophie qui ont engendré le régime de Smith sont capables d'engendrer aussi les pires attitudes mentales imaginables.

60. La folie de jour en jour plus furieuse qui s'est emparée de Smith et de son appareil d'oppression exige un traitement de choc. Il ne convient pas seulement que le Conseil de sécurité condamne le régime illégal de Rhodésie du Sud qui a ravagé des villages entiers en Zambie en massacrant d'innocentes populations civiles; il ne suffit pas qu'il exprime la solidarité de la communauté mondiale au peuple zambien; il importe surtout qu'il prenne les mesures appropriées pour mettre un terme à l'existence de ce régime dans les délais très brefs qu'impose au Conseil l'exigence de la préservation et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est en particulier urgent que le Conseil prenne des mesures efficaces pour circonscrire l'arrogance turbulente de Smith en attendant que l'on procède, conformément à l'esprit de la résolution 423 (1978) adoptée hier, à la liquidation du régime minoritaire et raciste et de son appareil d'oppression.

61. Je suis sans nul doute l'un des rares présidents du Groupe africain à avoir été assez infortuné pour, par deux fois en l'espace de 10 jours, devoir prendre la parole devant le Conseil parce que la paix est menacée dans le sous-continent d'Afrique australe. Mais, comme je vous l'ai déjà dit, je me console dans mon infortune de savoir que je ne pouvais, Monsieur le Président, trouver oreille plus qualifiée et plus attentive à mes propos que la vôtre. Je continue à espérer — quoique sans naïveté aucune — que la méthode Coué à laquelle a été soumis le représentant du Royaume-Uni ces jours derniers donnera bientôt des résultats positifs. Je lui souhaite en tout cas une meilleure fortune que celle du président du Groupe africain.

62. En terminant ma brève intervention, je voudrais saisir l'occasion qui m'est ainsi offerte d'exprimer toute ma gratitude aux membres du Conseil pour l'adoption de la résolution 423 (1978) à l'issue du débat sur la Rhodésie du Sud. Bien que le Groupe africain eût souhaité un texte plus dur et plus précis et un vote positif plus franc de tous les membres du Conseil, il reconnaît que cette fois cette résolution constitue un pas positif dans la bonne voie.

63. Je remercie les membres du Conseil de m'avoir permis une fois de plus de prendre la parole devant eux.

64. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)*: Le prochain orateur est le représentant de la République-Unie de Tanzanie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à qui je donne la parole.

65. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je vous remercie et je remercie les autres membres du Conseil de me permettre de prendre la parole devant cet organe.

66. Le fait que le Conseil se soit trouvé contraint d'inscrire par deux fois consécutivement à son ordre du jour des points concernant la question de la Rhodésie du Sud montre combien la situation dans cette région est grave et explosive. En effet, alors que le Conseil était saisi du problème de ce que l'on appelle le règlement interne en Rhodésie du Sud, le rebelle Ian Smith, démontrant une fois de plus son mépris bien connu pour l'opinion internationale, attaquait sans provocation la république souveraine de Zambie.

67. Lorsque j'ai parlé devant le Conseil le 6 mars dernier [2061^e séance] pour souligner les dangers inhérents à ce règlement interne, j'ai eu l'occasion de relever combien était heureuse la coïncidence qui faisait que le débat ait lieu sous la présidence du Royaume-Uni, puissance coloniale en Rhodésie. Permettez-moi, au risque de me répéter, de dire aujourd'hui que c'est également une coïncidence heureuse que le Conseil discute sous votre direction, Monsieur le Président, du dernier acte d'agression du régime illégal de la minorité raciste. Il n'est pas possible de nier que cette dernière agression contre la république soeur de Zambie n'est qu'une manifestation de plus du problème que représente le maintien du régime raciste illégal minoritaire. Le seul moyen de mettre fin à des actes aussi lâches et gratuits, avec toutes les conséquences qui en découlent, avec tout le sang versé et avec une escalade de la

confrontation, est de faire disparaître les germes du conflit dans cette région, c'est-à-dire d'éliminer le régime rebelle illégal de la minorité et de procéder au transfert véritable du pouvoir pour le placer entre les mains du peuple du Zimbabwe.

68. Ainsi, alors que le Conseil de sécurité examine la plainte actuelle de la République de Zambie, qui est en fait la plainte d'une Afrique libre indignée, je tiens à dire ma confiance dans le fait que vous saurez, Monsieur le Président, user de toute l'étendue de vos brillantes qualités de politicien, de diplomate et de juriste, tout en assumant les responsabilités qui sont les vôtres en qualité de représentant de la Puissance administrante, pour faire en sorte que le Conseil agisse de manière décisive afin que prévalent la liberté, la justice et la paix dans la région. Cette confiance est peut-être renforcée encore par le fait que c'est sous votre direction éclairée que le Conseil a adopté hier la résolution 423 (1978), qui, entre autres, a clairement qualifié d'inacceptable et illégale la dernière manoeuvre de Smith appelée par euphémisme "règlement interne". Inutile de dire que ma délégation a profondément regretté que les autres membres occidentaux du Conseil n'aient pas jugé non plus possible d'appuyer cette résolution.

69. En examinant la plainte de la Zambie, le Conseil doit être conscient du défi lancé à son autorité par le régime raciste minoritaire de Salisbury. La Zambie et le reste de l'Afrique attendent du Conseil qu'il envoie un message très clair au régime de Smith, car celui-ci ne saurait s'en tirer une fois de plus alors qu'il réaffirme son défi coutumier et systématique à l'égard de cet organe et de la communauté internationale. Les lettres du représentant de la Zambie [S/12589], du Secrétaire général du Commonwealth [S/12593], du président du Groupe africain [S/12594] et du président du Bureau de coordination de pays non alignés [S/12595] condamnent toutes le régime de Smith pour les atrocités commises contre la Zambie entre le 6 et le 8 mars dernier. De plus, nous venons d'entendre une déclaration aussi éloquente que sérieuse du Ministre des affaires étrangères du Zambie, notre frère et collègue Siteke Mwale. Mon gouvernement, qui appuie pleinement cette déclaration, se dispensera de faire ici un long exposé. Mes remarques ne porteront donc que sur les points essentiels.

70. La récente attaque contre la Zambie ne devrait pas surprendre quiconque connaît la situation en Afrique australe. Ce n'est ni la première ni la dernière. Elle entre dans le cadre d'un plan systématique d'agressions dirigées par les régimes minoritaires blancs d'Afrique australe contre les Etats indépendants voisins. Que ce soit à Sialola, à Nyazonia ou à Luangwa, l'intention des racistes est claire : l'objectif visé est l'internationalisation du conflit en attaquant les Etats de première ligne que sont la Zambie, le Mozambique et le Botswana. Ainsi que nous l'avons déjà relevé en plusieurs occasions, ces attaques s'inscrivent dans le cadre des sinistres desseins de l'axe Pretoria-Salisbury en vue de maintenir ces régimes anachroniques et de provoquer des conflits internationaux.

71. La perfide attaque déclenchée contre le district de Luangwa en Zambie trahit clairement les plans diaboliques de Smith. Avant même que l'encre ait pu sécher sur ce que l'on a appelé le règlement interne, Smith s'embarquait à

nouveau dans une de ses fréquentes entreprises. Aux prises avec une situation économique en détérioration constante et avec une émigration toujours plus massive des Blancs, Smith agit maintenant comme un homme qui se noie. Toutes ces manoeuvres non seulement font ressortir la nature à la fois intransigeante et capricieuse du régime minoritaire illégal, mais prouvent clairement en outre que la minorité raciste ne saurait entendre raison.

72. Les actes d'agression désespérés de Smith servent aussi à souligner un autre point fondamental : il est absolument illusoire de croire que la minorité raciste privilégiée renoncera au pouvoir de son plein gré. Seule la pression combinée de la résistance nationale menée actuellement par les combattants de la liberté sous la conduite du Front patriotique associée à une action internationale concertée et tenace permettra d'aboutir aux objectifs souhaités au Zimbabwe.

73. Le Gouvernement et le peuple de Zambie, qui se trouvent au premier rang de la lutte, reconnaissent clairement tout cela. Comme ils l'ont fait et comme ils le feront à l'avenir, ils consentent des sacrifices immenses en servant de base stratégique de l'arrière pour les forces de la liberté. Ce faisant, ils agissent pour le compte de la communauté internationale, qui, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, s'est engagée à mettre un terme à la tyrannie raciale et coloniale en Rhodésie du Sud.

74. En montant ses derniers actes d'agression contre la République de Zambie, le régime de Smith poursuit deux objectifs. Premièrement, il entend internationaliser le conflit. Deuxièmement, l'incident de Luangwa était destiné à menacer et à démoraliser la Zambie pour l'empêcher de soutenir les combattants de la liberté dans leur juste lutte. Mais le régime de Smith connaîtra un lamentable échec de l'un et l'autre points de vue. Il échouera parce que la communauté internationale fait preuve d'une vigilance constante et continuera de démasquer les machinations diaboliques de ce régime. Ces manipulations coercitives sont également vouées à l'échec parce que le peuple et le Gouvernement de la Zambie, sous la direction solide et dynamique du parti dirigé par Son Excellence le président Kaunda et soutenus par le reste de l'Afrique libre, sont bien décidés à soutenir la libération du Zimbabwe jusqu'à la victoire définitive.

75. Il convient de se poser les questions suivantes. Comment Smith parvient-il à poursuivre ses actes d'agression contre ses voisins ? Qui lui fournit les avions militaires et autres armes de destruction qui lui permettent non seulement d'opprimer le peuple du Zimbabwe mais aussi d'attaquer les Etats africains indépendants ? Qui a maintenu Smith au pouvoir toutes ces années malgré les sanctions obligatoires imposées par le Conseil de sécurité ? Il ne peut s'agir de l'Afrique du Sud seule, compagnon de route sans vergogne de la clique de Smith. Malheureusement, d'autres puissances ont clandestinement aidé et soutenu la rébellion du régime minoritaire blanc contre le Gouvernement de Sa Majesté britannique en violant les sanctions. Par conséquent, il appartient au Conseil de faire disparaître toutes les échappatoires en resserrant les sanctions grâce à l'application de l'Article 41 de la Charte dans sa totalité.

76. En présence du défi que représente le régime rebelle d'Ian Smith, que devrait donc faire le Conseil de sécurité ? Il ne suffit pas d'adopter des résolutions de condamnation sans les assortir de mesures concrètes. En tant qu'organisme chargé de la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil a l'obligation catégorique de faire comprendre à Smith qu'il ne peut se tirer en toute impunité de ses attaques brutales contre les Etats de première ligne. L'abominable massacre de civils innocents par les troupes rebelles a atteint des proportions accablantes. Comme si les massacres internes ne suffisaient pas, Smith a recours à la politique nazie de la terre brûlée en détruisant des villages civils en Zambie, au Mozambique et au Botswana.

77. En fait, d'entreprendre l'agression la plus récente contre la Zambie, le régime de Smith avait monté, le 27 février, des actes d'agression non provoqués et lâches contre la République du Botswana. C'est là un message de Smith, et il est très clair pour quiconque veut bien l'entendre. Trois ou quatre jours avant le prétendu règlement interne, les forces de Smith ont commis une agression contre le Botswana. A peine trois jours après la signature du prétendu accord, le régime de Smith a monté une autre agression contre la Zambie. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire tout simplement que, en ce qui concerne le régime de Smith, le prétendu règlement interne n'a rien changé. Cela ne fait que prouver que Smith est décidé à poursuivre ses actes d'agression interne et externe. Nous espérons et nous comptons que des incidents comme celui qu'examine actuellement le Conseil de sécurité prouveront une fois pour toutes à tous ceux qui auraient encore des doutes que l'intention du régime de Smith est de se maintenir au pouvoir.

78. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité, outre qu'il doit condamner ces lâches actes d'agression, doit s'adresser au Royaume-Uni en tant que Puissance administrante pour lui demander d'agir immédiatement afin de mettre fin au régime rebelle illégal en Rhodésie du Sud, car c'est en faisant disparaître la cause de la rébellion, la source d'agression, que pourra s'instaurer le gouvernement de la majorité, donnant ainsi la paix et la tranquillité à la Rhodésie du Sud.

79. Tant que Smith et son groupe minoritaire et raciste resteront au pouvoir il existera en Rhodésie une menace à la paix et à la sécurité internationales. En ce qui la concerne, la Tanzanie fera tout son possible pour mettre fin à l'existence de cette menace à la paix en continuant de soutenir les combattants de la liberté et en travaillant de concert avec le reste de la communauté internationale afin de mettre un terme au régime illégal de la minorité raciste et de permettre l'apparition d'un Zimbabwe indépendant par un transfert authentique et effectif du pouvoir de la minorité à la majorité.

80. Si nous participons aux débats actuels du Conseil, c'est pour exprimer deux messages. En premier lieu, nous tenons à réaffirmer de la manière la plus claire que nous soutenons et appuyons totalement le Gouvernement et le peuple de Zambie qui luttent noblement pour agir de manière juste et sage afin de défendre la liberté et la dignité humaine actuellement foulées aux pieds en Rhodésie du Sud. En agissant ainsi, nous demandons aussi à tous les membres de

la communauté internationale, sur un plan soit bilatéral, soit multilatéral, de fournir à la République de Zambie tous les moyens efficaces nécessaires pour qu'elle puisse défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale tout en continuant à servir la cause de la liberté et de la justice au Zimbabwe, cause commune et déclarée de l'humanité progressiste. Notre deuxième objectif est de répéter le message que la délégation tanzienne et tous les autres porte-parole des Etats africains qui ont participé à la session du Conseil qui vient de s'achever concernant le prétendu règlement interne ont déjà communiqué au Conseil : le règlement concocté par le régime rebelle de Smith n'est autre chose qu'une invitation à de nouvelles effusions de sang et à un affrontement élargi. Lorsque nous avons lancé une mise en garde contre ces dangers, d'aucuns ont pu penser, au Conseil ou ailleurs, que nous faisons preuve d'un alarmisme excessif et que peut-être Smith était prêt à accomplir une évolution significative. Je pense que l'agression lâche et préméditée contre la Zambie effectuée par le régime de Smith alors que le Conseil parlait précisément du prétendu règlement interne devrait faire disparaître les doutes qui pouvaient subsister quant à l'intention de ce régime de maintenir à tout prix sa domination minoritaire en Rhodésie.

81. Tout cela impose au Conseil de sécurité une responsabilité plus lourde encore. Nous ne demandons et n'exigeons pas plus du Conseil que des mesures propres à mettre un terme à la menace qui pèse sur la paix et la sécurité de l'Afrique australe.

82. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est le représentant du Botswana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

83. M. TLOU (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier ainsi que les autres membres du Conseil pour m'avoir permis de prendre part à ces délibérations cruciales qui sont en fait indissolublement liées à celles qui viennent de se terminer sur la question de la Rhodésie du Sud.

84. La question dont le Conseil est saisi aujourd'hui, celle des actes flagrants d'agression commis par le régime minoritaire illégal raciste de Rhodésie du Sud contre la république soeur de Zambie — actes d'agression qui ont aggravé encore la tension et l'insécurité dans notre malheureuse région —, est très grave en vérité. Après avoir entendu la déclaration claire et nette du Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie, il n'est plus possible de douter de l'urgence, de la précarité et de la gravité de la situation ni de ne pas se sentir profondément ému et sincèrement préoccupé. Nous sommes convaincus que le Conseil traitera cette question avec le sérieux et l'urgence qu'elle mérite.

85. Je voudrais, à ce stade, rendre hommage au Gouvernement et au peuple de la Zambie, et particulièrement aux forces armées zambiennes, pour avoir fermement résisté à cette brutale agression et repoussé les forces rebelles de l'invasisseur. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles éprouvées des disparus.

86. A mon frère le Ministre des affaires étrangères de Zambie je voudrais dire ceci : point n'est besoin pour moi

de vous assurer à nouveau ici de l'appui total du Botswana à la République de Zambie en cette heure critique. Nous avons toujours fait front commun au cours de ces crises qui se renouvellent quotidiennement dans notre partie du monde. Notre appui inconditionnel vous est acquis, car votre lutte est la nôtre. Le Botswana a une admiration profonde pour votre pays, qui s'est engagé pleinement à aider à libérer l'Afrique australe. Nous sommes sensibles au lourd tribut que la Zambie a dû payer ces dernières années pour rester fidèle aux principes auxquels elle tient fermement.

87. Point n'est besoin pour moi de parler en détail de l'attaque commise contre la Zambie par le régime illégal le 6 mars. Le Ministre des affaires étrangères de la Zambie l'a fort bien fait. Qu'il suffise de dire que cette attaque était une attaque de grande envergure et qu'elle était très grave. Il s'agit ici d'une incursion perpétrée à l'aide de 16 avions à réaction qui ont bombardé et mitraillé la région de Kavalamanja, dans le district de Luangwa, près de Lusaka, et d'une force comprenant approximativement 200 parachutistes largués à partir d'hélicoptères de l'armée pour massacrer des civils innocents et sans défense, poser des mines sur les routes d'accès à la région et détruire de nombreuses propriétés.

88. La façon dont cette dernière incursion a été opérée prouve à l'évidence que l'attaque était préméditée et systématique. Cette incursion, jointe aux attaques graves perpétrées contre le Mozambique et le Botswana, montre que le régime veut absolument mener la politique "de la terre brûlée", comme il a toujours menacé de la faire.

89. Il faut comprendre que ce n'est pas la première attaque contre la Zambie. Une fois déjà, le Conseil a été saisi de la question de l'agression sud-africaine contre la Zambie, et une série d'attaques ont été menées par le régime illégal avant celle-ci. Ces attaques ont inclus des tirs sporadiques contre les positions militaires de la Zambie, des bombardements contre ces positions et le bombardement des principaux centres de population le long de la frontière avec la colonie rebelle. Mais c'est la première fois qu'un aussi grand nombre de soldats rebelles ont envahi la Zambie et se sont battus à l'intérieur de la Zambie, causant de nombreux dommages. Cela représente une aggravation très dangeueuse de la situation, qui risque non seulement d'avoir de profondes répercussions pour la Zambie, l'Afrique australe et l'Afrique en général, mais également pour la paix et la sécurité internationales.

90. Il faut comprendre que ces attaques visent invariablement l'infrastructure économique et sociale vitale de la Zambie en vue de démoraliser la population civile et de provoquer des dommages.

91. La Zambie a enduré plus que sa part de souffrances du fait de la persistance du régime illégal de Salisbury. Cette grande nation a souffert considérablement du fait qu'elle a soutenu sans condition la lutte de libération, qu'elle a fermé la frontière avec la colonie rebelle et qu'elle a scrupuleusement respecté les sanctions des Nations Unies contre la colonie rebelle. Le peuple de Zambie, en fait, supporte un fardeau qui devrait être assumé par l'ensemble de la communauté internationale. Celle-ci doit donc soutenir de tout son poids la Zambie en ce moment si difficile.

92. Intervenant dans le débat sur la question de la Rhodésie du Sud il y a quelques jours [2064^e séance], j'ai traité des attaques récentes des forces rebelles contre la Zambie et contre mon pays. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit alors, mais je dois insister brièvement sur certains aspects de ces attaques.

93. Il est manifeste que l'attaque contre la Zambie n'est qu'un aspect — bien que très grave — de la stratégie générale du régime illégal dans cette région. A l'intérieur du Zimbabwe, la répression contre la population innocente a atteint des proportions alarmantes, ainsi qu'il ressort des exécutions fréquentes d'adversaires — réels ou imaginaires — du régime raciste, de la prolifération des villages prétendument protégés, qui sont en fait des camps de concentration où la population rurale est entassée dans l'espoir bien vain d'isoler les combattants de la liberté, de l'entrée continue de réfugiés zimbabwéens dans les Etats voisins et de la promulgation de lois comme la dernière loi sur la censure de toutes les informations relatives à la guerre ou la loi interdisant la publication de toute déclaration faite par des organisations prétendues terroristes ou à leur sujet — toutes ces lois tendant à priver le peuple du Zimbabwe de renseignements sur la situation de guerre dans le pays. La liste de ces mesures radicales est interminable. En dehors des frontières du Zimbabwe, la belligérance du régime s'exerce avec persistance contre la Zambie, le Mozambique et le Botswana. Ces trois pays ont été amenés à présenter au Conseil de sécurité essentiellement la même plainte contre le régime illégal : une plainte contre l'agression.

94. Le nombre et la fureur meurtrière de ces attaques se sont accrus, car le régime a maintenant recours à un nombre de plus en plus grand de troupes d'invasion et à un matériel de guerre lourd, y compris des avions militaires, comme dans la récente attaque contre la Zambie. Ces attaques sont lancées, dit-on, en vertu du "droit de poursuite" contre les combattants de la liberté; en fait, c'est un euphémisme pour désigner une agression armée préméditée contre les Etats africains indépendants voisins.

95. D'une part, nous voyons une panoplie de mesures répressives visant à intimider et à subjuguier le peuple du Zimbabwe et à éteindre sa volonté de résistance. D'autre part, nous voyons des attaques gratuites et lâches contre les Etats voisins visant à les forcer d'abandonner leur devoir sacré de fraternité qui est d'aider leurs compagnons à se libérer.

96. Point n'est besoin de dire que ni la répression interne ni les attaques de l'extérieur n'arrêteront la guerre; ces attaques ne nous empêcheront pas non plus de continuer à aider la lutte légitime du peuple zimbabwéen. Au contraire, la volonté d'aller jusqu'au bout ne fera que s'accroître. La victoire est du côté du peuple du Zimbabwe. En fait, les mesures radicales utilisées par le régime à l'intérieur et à l'extérieur sont la manifestation de son propre désespoir au fur et à mesure que le noeud se resserre et que la fin approche.

97. La communauté internationale doit plus que jamais apporter son soutien au peuple du Zimbabwe, car les jours qui viennent s'annoncent difficiles et périlleux au fur et à mesure que le régime sera conduit au bord du désespoir et

deviendra de plus en plus agressif. Les Etats voisins devraient également recevoir de l'aide pour résister aux attaques de Smith et contribuer ainsi efficacement à la libération rapide du Zimbabwe.

98. Une chose est claire au sujet de la situation dans notre région. La répression intérieure et les attaques contre les Etats voisins vont durer nécessairement aussi longtemps que le régime illégal restera au pouvoir. Seule son éviction définitive pourra rétablir la paix et la stabilité au Zimbabwe et dans l'ensemble de la région. C'est le lien qui unit ce débat et celui qui vient de se terminer. Aussi longtemps que le régime illégal restera au pouvoir la salle du Conseil de sécurité entendra résonner la voix des plaignants.

99. Nous prions une fois de plus instamment le Royaume-Uni de poursuivre la recherche d'une solution durable. Nous avons retenu les assurances prodiguées hier devant le Conseil par le représentant du Royaume-Uni [2067^e séance] selon lesquelles le Gouvernement de Sa Majesté serait résolu à poursuivre cette voie. Nous attendons les premiers résultats. Aussi longtemps que ces tentatives sincères de trouver une solution authentique existeront le Gouvernement du Botswana leur apportera son plein appui.

100. En attendant, le Conseil de sécurité devrait cependant condamner sans équivoque l'attaque commise contre la Zambie et chercher sans relâche les moyens de renforcer les sanctions actuelles contre le régime, de les élargir et de les intensifier. La communauté internationale, pour sa part, doit accroître son appui politique, diplomatique et matériel aux peuples en lutte du Zimbabwe pour leur permettre de libérer leur pays et de retirer cette tumeur du corps politique de notre région. Messieurs les membres du Conseil, faites en sorte que votre décision soit unanime afin de n'apporter aucun réconfort à ce régime, faites en sorte que votre décision soit à la hauteur de la confiance que le peuple Zambien a placée en vous.

101. Je vous souhaite, bonne chance, Monsieur le Président, dans la conduite de ce débat. Je suis certain que votre vaste expérience et votre habileté diplomatique le guideront vers une conclusion fructueuse.

102. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je remercie le représentant du Botswana de ses bons vœux.

103. L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

104. M. LOBO (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole pour la seconde fois devant le Conseil de sécurité durant ce mois, au moment où la recherche d'une solution juste et définitive au problème de la Rhodésie du Sud a acquis une importance encore accrue parmi les membres de la communauté internationale du fait de la plus récente incursion des forces racistes en République de Zambie.

105. C'est également un honneur pour moi que de vous féliciter une fois de plus, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil et les peuples que vous représentez, pour la sincérité et le tact avec lesquels vous

traitez les problèmes auxquels le Conseil doit faire face aujourd'hui. Je renouvelle au Conseil l'engagement et le soutien absolus de la République populaire du Mozambique.

106. Je désire aussi saisir cette occasion pour rendre hommage à la sollicitude et au dévouement témoignés par le Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats à l'égard des problèmes causés par les gouvernements racistes d'Afrique australe : l'invasion de l'Angola par les troupes sud-africaines, les attaques rhodésiennes en Zambie, au Botswana et au Mozambique et d'autres atrocités du même genre.

107. L'attaque effectuée le 6 mars dernier contre les villages frontière du territoire de la République de Zambie, entraînant de nouvelles et inutiles pertes de vies parmi d'innocents civils zambiens ainsi que la destruction de biens, annonce une nouvelle vague d'agression et de dévastation lancée par le régime illégal raciste et fasciste de Rhodésie du Sud en raison du désespoir qui le pousse à tenter par tous les moyens de consolider son gouvernement rebelle et malfaisant. Nous sommes témoins de la réalité d'un complot international destiné non seulement à saper l'avenir et la stabilité du peuple zimbabwéen, mais à atteindre aussi les Etats de première ligne et les autres Etats africains. Cette situation menace directement la paix et la sécurité internationales.

109. Une attitude passive face à cette situation aurait pour seul effet de laisser le problème se détériorer au détriment des pays voisins libres et pacifiques qui sacrifient leurs propres ressources pour soutenir la lutte de libération d'un peuple opprimé et mettent en jeu la vie et le sang de leurs propres peuples. C'est précisément à cela que faisait allusion il y a deux ans, le 3 mars 1976, à Maputo, mon président, Son Excellence Samora Moisés Machel, dans une allocution où il proclamait l'imposition totale de sanctions par la République populaire du Mozambique contre le régime raciste minoritaire illégal de Rhodésie du Sud selon les termes mêmes de la résolution pertinente de l'Organisation des Nations Unies. Il a dit : "Les agressions d'Ian Smith ont déjà mêlé notre sang à celui du peuple du Zimbabwe" [voir S/12005, annexe].

109. Il ne fait désormais plus l'ombre d'un doute que la violation de la souveraineté territoriale et de l'intégrité de la Zambie — comme de celles des territoires d'autres Etats de première ligne voisins tels que le Mozambique et le Botswana — finit par devenir une rengaine. La gravité de la situation est telle qu'une nouvelle incursion en Zambie, au Botswana ou au Mozambique ne surprendrait en fait personne puisque Smith a montré depuis des années qu'il était irresponsable. L'attitude agressive et condamnable des forces racistes est devenue désormais tellement acquise que les membres concernés de la communauté internationale en sont venus à craindre quotidiennement leurs entreprises barbares. Entre-temps, la destruction et les pertes deviennent de plus en plus inquiétantes, de plus en plus graves et de plus en plus terrifiantes.

110. La question est de savoir quelles mesures il convient de prendre pour empêcher ce fou de défier de manière constante l'opinion de la communauté internationale. Le

Conseil de sécurité peut-il garder son prestige en tolérant que de tels crimes soient indéfiniment commis ? Le tableau tragique qui ressort lorsqu'on fait l'historique des plaintes déposées auprès du Conseil, et qui trouve sa manifestation dans les efforts de la Zambie pour rejeter cette agression et se remettre de ses pertes, est vaste et déprimant. La chronologie des décisions et résolutions résultant des plaintes de la Zambie à l'égard des actes de provocation, de harcèlement ou d'opérations offensives militaires commises par les forces de Smith n'a jamais laissé le champ ouvert à de meilleures solutions que celles-là. Tel a été le cas des résolutions 326 (1973) et 328 (1973), pour n'en citer que deux. Parallèlement figurent des résolutions provoquées par les attaques successives lancées contre le Botswana et le Mozambique, qui viennent s'ajouter tout naturellement à la longue liste des pertes d'innocentes vies humaines et de biens précieux disparus de la surface de la terre et de nombreux actes criminels dont seul un régime fasciste et raciste dénué de toute humanité pouvait se rendre coupable.

111. Au début de l'année 1978, l'escalade des actes illégaux d'agression commis par le régime minoritaire raciste persiste, atteignant des proportions sans précédent, tandis que ces hors-la-loi continuent à mettre au défi l'intégrité et le prestige du Conseil de sécurité. Il s'agit là de véritables assauts répétés contre la communauté internationale, dont l'Organisation des Nations Unies incarne les objectifs et les aspirations de paix et de sécurité mondiales.

112. L'observation du Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique, Son Excellence M. Marcelino dos Santos, parlant au Conseil de sécurité le 28 juin 1977, n'a rien perdu de son actualité compte tenu de la récente question à laquelle nous sommes confrontés. Il a dit :

"Si la République populaire du Mozambique est attaquée, c'est parce que le peuple mozambicain s'est engagé à appuyer sans réserve la lutte de libération du peuple du Zimbabwe. Si la République populaire du Mozambique est attaquée, c'est parce qu'elle applique strictement les sanctions arrêtés par le Conseil de sécurité. La République populaire du Mozambique est attaquée parce que c'est un pays libre et indépendant, dont la liberté et l'indépendance ont conféré à l'Organisation des Nations Unies la capacité réelle de réaliser les aspirations de l'humanité en appuyant le rétablissement de la paix et de la sécurité en Afrique australe." [2014^e séance, par. 31.]

C'est dans le même contexte et pour les mêmes raisons que Smith a attaqué la République de Zambie du 6 au 8 mars dernier.

113. Je me vois contraint de lancer cette mise en garde au Conseil : l'escalade de l'agression constante commise contre la Zambie, le Botswana et le Mozambique en de multiples actes qui s'enchevêtrent a fait de l'Afrique australe un théâtre virtuel d'affrontements, mettant en danger les bases mêmes de la paix et de la sécurité internationales.

114. Plongé dans l'inquiétude la plus vive, le monde assiste apparemment impuissant à une nouvelle aggravation de la mise en oeuvre par le régime raciste de la politique

démentielle dite du droit de poursuite contre les combattants résolus de la liberté qui opèrent à partir d'Etats frontaliers sympathisants et dévoués agissant en vertu du mandat de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, cette même politique d'agression cause de nouvelles pertes humaines et matérielles chez ces Etats frontaliers, tandis que le régime rebelle minoritaire se cramponne au pouvoir en Rhodésie avec la connivence d'un allié raciste et fasciste en Afrique du Sud.

115. Ayant échoué dans toutes les manoeuvres qui se puissent imaginer pour détourner l'attention internationale de leurs objectifs d'oppression et après avoir perdu régulièrement la reconnaissance populaire, les régimes racistes et illégaux reprennent leur jeu traditionnel d'agression militaire. C'est le cas de la risible machination de Smith à propos du prétendu règlement qui, jusqu'à hier, a constitué le centre des travaux du Conseil. Aujourd'hui, comme le prouve le sujet de la présente réunion, une corrélation a été établie.

116. Les derniers raids agressifs commis par les forces racistes illégales de Rhodésie du Sud contre l'intégrité territoriale de la République de Zambie ont montré, compte tenu des événements récents qui ont précédé, les véritables objectifs du prétendu règlement interne mijoté par le gouvernement rebelle s'agissant de déterminer le destin du peuple opprimé du Zimbabwe. Si l'arrangement interne concocté par Smith visait à une indépendance et à une autodétermination véritables pour le Zimbabwe et son peuple, le fait que ce régime continue de commettre des meurtres contre les Zimbabwéens peu après avoir conçu cette tactique y apporte un démenti formel.

117. Où est la sincérité du régime de Smith dans la recherche d'un règlement juste et de l'instauration d'une société pacifique, alors qu'il continue de perpétrer sans relâche des actes d'incursion armée dans la guerre qu'il livre contre la Zambie ? Comment un règlement peut-il prétendre rechercher la liberté si celui qui l'a conçu n'accorde aucune valeur à la vie et à l'existence légitime du peuple qu'il prétend servir ? Est-ce là le genre d'homme à qui nous pouvons confier un gouvernement africain capable d'assurer la paix et l'harmonie dans la région ? Après cette dernière attaque contre la Zambie, la réponse est certainement négative.

118. La situation devient de plus en plus claire à mesure qu'elle s'aggrave. Les actes continus d'agression, au mépris le plus complet de l'opinion internationale et à la suite du prétendu règlement, prouvent clairement que Smith est un être inconscient qui n'a plus la notion de ses propres actes. Tout cela fait partie d'un vaste dessein qui vise à perpétuer le racisme, l'impérialisme et le néo-colonialisme par des méthodes fascistes dans la partie de l'Afrique qui est la nôtre, un dessein qui menace peu à peu de s'étendre à tout le continent et qui le fera si on laisse les choses en l'état.

119. Etant donné que les forces de Smith n'ont jamais hésité à violer les frontières de la Zambie, du Botswana et du Mozambique dans leur répression contre les Zimbabwéens, nous imposant ainsi le recours à l'affrontement armé, il est logique de n'attendre autre chose qu'un chaos

concerté et plus étendu, occasionné par les actes d'agression brutale de Smith et de Vorster dans un dernier sursaut pour éviter le complet effondrement de leurs régimes. Mais, simultanément, le peuple du Zimbabwe renforce toujours davantage sa détermination de continuer la lutte.

120. La République populaire du Mozambique continue donc à accorder un appui sans réserve aux efforts du peuple du Zimbabwe pour se libérer des chaînes de la domination et de l'oppression racistes colonialistes. Ce faisant, nous sommes certains que tous les peuples épris de paix prendront toutes les mesures nécessaires à l'encontre des atrocités que commet le régime raciste minoritaire de Smith contre les Zimbabwéens avec la connivence de l'Afrique du Sud, qui, de la sorte, encourage Smith à se lancer constamment dans des actes de provocation et des attaques militaires comme ceux qu'a subis la Zambie au début du mois.

121. Par ailleurs, nous comptons que le Conseil de sécurité agira plus efficacement que par le passé et condamnera vigoureusement les atrocités de Smith, qui ont mis à très rude épreuve la patience et les efforts pacifiques de la communauté internationale. Les actes incessants d'agression commis par les régimes rebelles et racistes contre les Etats voisins souverains sont un outrage et une insulte à la noblesse des objectifs des Nations Unies.

122. Seul un revirement complet et immédiat de Smith et la cessation de son usurpation du pouvoir pourront empêcher le conflit de s'aggraver et permettre aux combattants de la liberté de l'Afrique de réaliser leur rêve d'une société véritablement libre et indépendante dans l'autodétermination, qui apportera la paix, la tranquillité, le progrès et l'harmonie dans la région.

123. Les combattants de la liberté et les peuples du Botswana et de la Zambie sont nos frères. Ils ont eux aussi défini leur lutte comme étant un apport à la cause de la paix internationale, précisément parce qu'elle vise l'élimination des causes des guerres coloniales et des guerres d'agression visant à la domination d'une minorité raciste et à l'oppression de certains pays par d'autres.

124. Pour nous, Etats de première ligne, il n'est pas question de faire machine arrière car nous avons beaucoup sacrifié et sommes prêts à sacrifier plus encore dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

125. En conclusion, je rappellerai la déclaration faite par le ministre Chissano en ce même conseil, le 16 mars 1976 [1890^e séance], dans laquelle il disait que la République populaire du Mozambique considère la lutte pour la libération du Zimbabwe comme faisant partie intégrante de notre propre lutte et que nous ferions face à cette responsabilité quoi qu'il nous en coûte. Je renouvelle ici même cet engagement du peuple mozambicain, tandis que nous déplorons la persistance de ces attaques aveugles et de ces violations constantes de la souveraineté et de l'intégrité des républiques soeurs que sont la Zambie et le Botswana. Il y a donc là une réaffirmation de notre solidarité non seulement parmi les Etats de première ligne, mais aussi envers tous les Etats épris de paix d'Afrique et d'ailleurs. Aucun dégât, aucune perte infligés aux secteurs fonda-

mentaux de nos économies, sociétés et peuples respectifs ne nous décourageront ni ne nous détourneront des efforts que nous avons entrepris en faveur de la paix et de la sécurité mondiales.

126. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Avant de lever la séance, je tiens à me faire l'interprète de tous les

membres du Conseil pour souhaiter la bienvenue au représentant de la Bolivie. C'est la première occasion qui m'est offerte de siéger avec lui au Conseil et j'en profite pour lui dire combien nous serons heureux de travailler avec lui.

La séance est levée à 18 heures.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو أكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
